



Communiqué de presse

16 octobre 2023

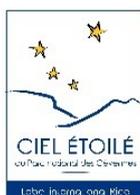
Le GAEC « Les trois fayards » lauréat du concours 2023 des pratiques agro-écologiques

L'établissement public a organisé cette année une nouvelle édition du concours des pratiques agro-écologiques : prairies et parcours. Il s'est déroulé sur les cans et dans les vallées cévenoles. Le lauréat est le GAEC « Les trois fayards » à Barre-des-Cévennes.

Le concours des pratiques agro-écologiques (prairies et parcours) permet de mettre en lumière les éleveurs.ses du Parc national qui valorisent les prairies naturelles, véritables alliées pour répondre aux enjeux actuels tels que la résilience face au changement climatique, l'autonomie fourragère, la protection de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité et des paysages. L'édition 2023 du concours était consacré aux cans et vallées cévenoles.

Le 25 mai dernier, un jury, composé d'un représentant de la Chambre d'Agriculture de Lozère, un botaniste, un apiculteur et le président de la commission agriculture du Parc, s'est déplacé sur les 4 parcelles candidates. Le jury a décidé d'attribuer le prix 2023 à Adrien Combes (GAEC des Trois Fayards) pour une prairie de fauche de 3 ha située sur la commune de Barre-des-Cévennes, estimant que cette prairie « *présentait un bel équilibre entre qualité et quantité fourragère, ainsi qu'une belle diversité écologique avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales ou remarquables : Reine des prés, Orchis brûlée, Orchis moucheron, Orchis punaise et Scorsonère pourpre* ». Avec cette récompense, Adrien Combes est automatiquement qualifié pour le concours national des pratiques agro-écologiques qui se tiendra au Salon international de l'agriculture à Paris en février 2024.

« *Les 4 candidats ont tous réalisé un excellent travail sur leurs prairies et il n'a pas été simple des les départager. Nous avons estimé que chacun avait un mérite particulier dans la gestion de sa prairie* », a résumé Georges Zinsstag, président de la commission agriculture du Parc et président du jury, justifiant des distinctions spéciales pour chacune des 3 autres prairies candidates :



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

- Fourrage en quantité et qualité nutritive : Thierry Meynadier (Saint-Laurent de Trèves) ;
- Flore et faune remarquable : Hervé Roume (Molezon) ;
- Maintien des pratiques de fauche sur terrain difficile : Rémy Bessedé (Saint-Laurent de Trèves) .

La remise officielle de ce prix s'est déroulée le 11 octobre dernier, à l'occasion d'une journée technique sur les prairies naturelles organisée conjointement par le Parc national des Cévennes et la chambre d'agriculture de Lozère à Barre-des-Cévennes pour présenter les premiers résultats des travaux conduits sur la duplication de prairies naturelles depuis 3 ans chez plusieurs éleveurs de Lozère.



Contact presse : Natacha Maltaverne
 Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
 6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières